



Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne

Conseillers en exercice :
58
Conseillers présents :
49
Suppléants ayant voix
délibérantes :
0
Conseillers représentés :
8
Total votants :
57

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1^{er} MARS 2017 A 18H30

Séance présidée par Tony BERNARD.

Date de la convocation : 20 Février 2017

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 1^{er} Mars 2017 à 18H30, Avenue Charles de Gaulle 63300 THIERS.

Conseiller(e)s présent(e)s :

Daniel LAFAY, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Jean Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Catherine MAZELLIER, Marc DELPOSEN, Jeannine SUAREZ, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Jean Louis GADOUX, Aline LEBREF, Ghislaine DUBIEN, Beatrice ADAMY, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, , Pépita RODRIGUEZ, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA , Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Paul PERRIN, Serge THEALLIER, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Martine MUNOZ, Paul SABATIER, Gérard BAUREZ, Marie-Noëlle BONNARD, Benoit GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Claude GOUILLON-CHENOT, Françoise CHASSANGRE, Thierry BARTHELEMY, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir:

Philippe OSSEDAT à Frédérique BARADUC
Stéphane RODIER à Martine MUNOZ
Thierry DEGLON à Jacqueline MALOCHET
Bernard VIGNAUD à Patrick SOLEILLANT
Philippe CAYRE à Jeannine SUAREZ
Claude NOWOTNY à Abdelhraman MEFTAH
Karine BRODIN à Nicole GIRY
Hélène BOUDON à Claude GOUILLON-CHENOT

Conseiller absent:

André IMBERDIS

Secrétaire de séance:

Thomas BARNERIAS

Maison du tourisme du Livradois-Forez (Ambert, Billom, Lezoux, Thiers) et Entente « Politique touristique du Livradois-Forez » : approbation des statuts et désignation des représentants DELIBERATION N°20170301-18

Le Président rappelle les modalités de coopération dans le domaine du tourisme en Livradois-Forez avec notamment :

- la Maison du tourisme du Livradois-Forez, office de tourisme intercommunautaire qui assure des missions accueil-information-promotion-commercialisation-développement et regroupe des collectivités locales et des acteurs touristiques du territoire.
- une Entente « politique touristique du Livradois-Forez », regroupant les collectivités et donnant les grandes orientations politiques à la Maison du tourisme du Livradois-Forez.
- La nécessité de faire évoluer les statuts de la Maison du tourisme du Livradois-Forez et de la convention de l'Entente « politique touristique » au regard de l'évolution des périmètres de plusieurs communautés de communes membres et des nouvelles modalités de gestion de la compétence « tourisme dont création

d'offices de tourisme », en lien avec les dispositions de la loi du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite Loi NOTRe.

- Que la communauté de communes reprend, au cours de l'année 2017, l'ensemble des engagements pris par les anciennes communautés dans le cadre des conventions qui les lient à la Maison du tourisme du Livradois-Forez.

Il présente

- Le compte-rendu de l'Entente « politique touristique » du 8 décembre 2016 proposant de modifier les statuts de la Maison du tourisme à titre transitoire pour l'année 2017.
- Les nouveaux statuts de la « Maison du tourisme du Livradois-Forez (Ambert, Billom, Lezoux, Thiers), office de tourisme intercommunautaire » adoptés lors de l'assemblée générale extraordinaire du 25 janvier 2016. Les statuts comprennent les évolutions suivantes par rapport à l'an dernier :
 - 4 communautés de communes (Ambert Livradois Forez, Entre Dore et Allier, Billom communauté, Thiers Dore et Montagne) et non plus 10 en sont membres, au côté du syndicat mixte du PNR Livradois-Forez pourraient en devenir membres.
 - Le conseil d'administration est composé de 30 membres (au lieu de 28) dont 15 membres de droit et 15 membres actifs.
 - Chaque collectivité a 3 voix au conseil d'administration. Ce principe a été choisi pour garantir une unité territoriale et permettre des échanges équilibrés en vue des modifications nécessaires pour 2018.
 - Le bureau est composé de 10 membres dont 5 membres de droit et 5 membres actifs. Chaque collectivité a 1 représentant.
 - Il y a dorénavant une représentativité des prestataires touristiques / territoire des communautés de communes au sein du conseil d'administration
 - Sont adossés au nom de l'association, 4 villes pôles (Ambert, Billom, Lezoux, Thiers).
- Le projet de convention d'Entente « politique touristique » dont seulement les membres ont été modifiés par rapport à l'an dernier.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve les nouveaux statuts de la Maison du tourisme du Livradois-Forez (Ambert, Billom, Lezoux, Thiers), office de tourisme intercommunautaire et désigne 3 représentants :

- Michel GONIN
- Martine MUNOZ
- Bernard GARCIA

Approuve la convention d'Entente « politique touristique du Livradois-Forez » et désigne 3 représentants :

- Michel GONIN
- Martine MUNOZ
- Bernard GARCIA

TOTAL VOTANTS : 57 = 49 Conseillers Présents + 8 Représentés - 0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMEES : 57 = Pour : 57 Contre : 0
Abstention : 0

Pour ampliation certifiée conforme,
Le Président,

